

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 79-51 du 30 Octobre 1979

portant prorogation des dispositions de l'article 80 alinéa 3 de la Loi 65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature Béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 Du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribution des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 72-23 du 24 Juillet 1972, portant Statut Général de la Fonction Publique du Bénin ;
- VU le décret n°72-186 du 24 Juillet 1972, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Bénin ;
- VU le décret n°49/PC/MJL du 13 Février 1965, fixant la composition des tribunaux de 1ère Instance de la Cour d'Appel ;
- VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature Béninoise et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Octobre 1979,

ORDONNE :

ARTICLE 1er.— Les dispositions de l'article 80 alinéa 3 de la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965 sont prorogées jusqu'au 31 Décembre 1981.

.../...

ARTICLE 2. La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 30 OCTOBRE 1979

Par le Président de la République,
CHEF de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, de la Législation
et des Affaires Sociales


Djibril MORIBA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 EGG 4 BFD 2 MJLAS 10 autres Ministères

14 DEB 2 DAJL-INSAE 4 ICE et ses Sections 4 DCCT-OMIPI-Gde-Chanc. 3 DPE au MFPT
2 DE-DCR-Solde Trésor-DI 20 FNR 4 Pensions 4 DATA au MJLAS 4 CSM 2 BCP 1
JORPB 1.-